Charleville-Mézières (08) : Tarik Achahboune, Billel Bouasla et Rayan Taoussi condamnés à 42 mois de prison après une agression sauvage ayant laissé la victime pour morte

26/02/2025 à 22h29



Selon *l'Ardennais*, Tarik Achahboune, Billel Bouasla et Rayan Taoussi ont été condamnés à 42 mois de prison après avoir agressé violemment deux vingtenaires dans la nuit du 6 au 7 septembre 2023, dans le quartier de la Ronde-Couture à Charleville-Mézières.

L'origine de la rixe était une dette de stupéfiants impayée de 210 euros. L'une des victimes, rouée de coups avec des poings américains et divers objets, avait été laissée inconsciente et plongée dans le coma. Lors de leur procès, les trois prévenus ont nié les faits malgré des preuves accablantes. La substitut du procureur a dénoncé leur attitude détachée face à la gravité des actes, soulignant que l'un des blessés avait failli mourir après une craniotomie. Les condamnés ont été immédiatement incarcérés.